

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-83**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro P1-1400-83 intitulé :

**RÈGLEMENT 1400-83 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN D'ENCADRER L'AMÉNAGEMENT DE POTAGERS**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du projet de règlement ci-haut mentionné, à la séance ordinaire tenue le 8 février 2023 et par la résolution numéro 2023-02-036, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi le 20 février 2023** à partir de 19 h 30, dans la salle du conseil située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

QUE toute personne qui désire transmettre des questions ou des commentaires à propos du règlement peut également le faire par écrit jusqu'à la date de la consultation publique à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Service de l'urbanisme  
3000, chemin d'Oka  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0  
- urbanisme@vsmsll.ca

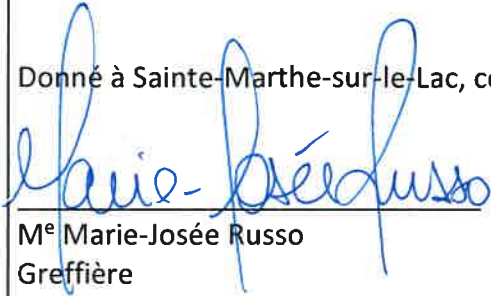
QUE ce projet vise encadrer l'aménagement de potagers en cour avant.

QUE ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Ville.

Ce projet de règlement vise tout le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.

  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Russo  
Greffière